

Décret

Générale

colonial

Décret n° 46-2508 portant modification à l'organisation de la justice française en Afrique-Occidentale française, en Afrique-Equatoriale française, a Madagascar.

n° 46-2508

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 novembre 1946

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

TEXTE INTÉGRAL

RECTIFICATIF au Journal officiel du 13 novembre 1946. PAGE 9581. 2e colonne, article 3, 13e ligne. — Après : « Usage frauduleux de sceaux », au lieu de : « article 145 », lire : « article 143 ». 3e colonne, III, titre III, 2e ligne, — Après : « coups et blessures Volontaires », au lieu de : « art. 211 », lire.: « art. 311. 315 ». 20e ligne — Après : « Destructions d'animaux domestiques », au lieu de : « art. 492 et 454, 154 », lire : « art. 492, 458, 454 et 455 ». 22e ligne .— Après : « Destructions de marchandises », au lieu de 2: « art. 445 », lire : « art. 44 3 ». 20e ligne. — Après : « Détournements d'objets saisis », au lieu de : « art, 440, pur, 3, 4, 5 et 6 », lire : « art 400. par. 3, 4, 5 et 6 ».